ab
actualité bancaire
La lettre de la profession bancaire

numéro 513 - novembre 2006

FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE

MOYENS DE PAIEMENT EUROPÉENS

LA FRANCE A ADOPTÉ SON PLAN DE MIGRATION

Fruit d'un travail collectif, le plan de migration précise les choix de la France et un planning prévisionnel pour passer aux moyens de paiement européens. Ils remplaceront les cartes, virements et prélèvements nationaux après une période transitoire.

Le Comité national SEPA a adopté le 27 octobre 2006 le plan de migration de la France vers les nouveaux moyens de paiement européens, qui vont à terme remplacer la plupart des moyens de paiement nationaux. L'objectif du projet SEPA[1], initié par la Commission européenne, est en effet que chaque Européen puisse faire des paiements en euro aussi facilement dans tous les pays européens que dans son propre pays. A partir des plans de migration de chaque pays de la zone euro, les instances européennes assureront la coordination de ce vaste projet.

Un travail collectif

Pour l'élaboration du plan de migration de l'Hexagone, la Banque de France et la Fédération Bancaire Française ont constitué et co-président le Comité national SEPA. Il regroupe des représentants de l'ensemble des parties concernées : banques, administrations, entreprises, commerçants et consommateurs, ainsi que des parlementaires et un représentant du Conseil économique et social. Ce plan de migration – fruit d'un travail collectif – indique ce que vont devenir les moyens de paiement français et établit un planning prévisionnel réaliste, intégrant les contraintes de chacun des acteurs. Il est susceptible d'être ajusté lorsque les dernières incertitudes seront levées.

75 % des paiements pourront migrer dès 2008

Le Comité national SEPA s'est fixé comme principe le maintien de la qualité des services de paiement existants en France. Dans ce cadre, la plupart des moyens de paiement français sont susceptibles d'être remplacés par des moyens de paiement européens.

... / ...

1. Single Euro Payments Area, Espace unique de paiements en euro. Le SEPA comprend l'Union Européenne des 25, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

UNE CHANCE POUR LES FRANÇAIS

Les banques françaises se portent bien et c'est une chance pour les Français. Grâce à leur dynamisme, elles ont aujourd'hui les moyens de répondre et de s'adapter aux besoins de chacun de leurs clients. Ainsi, quelle que soit sa situation, chacun a accès à la banque et à ses services. Leur développement à l'international, sur les marchés porte également ses fruits et les retombées sont positives pour notre économie et l'emploi.

Les Français ont perçu ces efforts : selon une enquête, 81% des personnes interrogées ont une bonne image de leur banque et ils sont de plus en plus nombreux à estimer qu'elles donnent aux PME les moyens de se développer. Certes, des améliorations sont toujours nécessaires et les banques s'y emploient au niveau collectif et individuel.*

Les banques souhaitent faire mieux connaître leur rôle. C'est pourquoi, la FBF est prête à discuter de tous ces sujets avec ceux qui le souhaitent et notamment les candidats à l'investiture pour l'élection présidentielle.

** Enquête IREQ 2006 à paraître*

Ce que les jeunes pensent des métiers de la banque.

page 4

Le virement, le prélèvement et la carte vont ainsi pouvoir migrer dès 2008, ils représentent près de 75 % des paiements hors espèces effectués en France. D'autres moyens de paiement, comme le TIP, nécessitent des analyses complémentaires. Seuls le chèque et le porte-monnaie électronique ne sont pas concernés par le projet SEPA : ils seront donc maintenus en l'état.

Une période transitoire

Sous réserve de disposer à temps d'un cadre juridique européen stabilisé, les banques françaises mettront à disposition les cartes, virements et prélèvements européens à partir de 2008 après avoir effectué les travaux nécessaires. Ceux-ci comprennent des développements informatiques, mais aussi la formation des collaborateurs dans les réseaux, l'adaptation des brochures pour la clientèle, etc.

Les moyens de paiement nationaux et européens cohabiteront durant une période transitoire. Celle-ci doit être la moins longue possible et est définie en fonction des contraintes des différents acteurs. Les acteurs non bancaires (entreprises, administrations…) ont en effet des travaux préalables à mener pour pouvoir utiliser les nouveaux moyens de paiement : développements informatiques, migration des bases de données, conduite du changement, etc. Ils estiment ainsi pouvoir utiliser les moyens de paiement SEPA à partir de mi-2009.

La date de retrait définitif des moyens de paiement nationaux devrait intervenir fin 2011 pour le virement et fin 2012 pour le prélèvement. Cette date sera confirmée dès que la masse critique d'utilisation sera atteinte. Celle-ci reste à définir, mais pourrait être atteinte lorsqu'un moyen de paiement SEPA représente 75 % des volumes échangés et est utilisé par 50 % des donneurs d'ordre. Pour les cartes, il n'est pas prévu de modification technique significative à court terme. La période de transition consistera donc en une phase de déploiement des cartes conformes au cadre SEPA, qui devrait se terminer fin 2010.

Un tableau de bord national sera mis en place pour suivre la montée en charge de l'ensemble des moyens de paiement et des acteurs. Il permettra de confirmer ou de modifier la date de fin de migration.

Le calendrier prévisionnel du passage de la France à SEPA

Sous réserve que les incertitudes soient levées, notamment au plan européen :

Fin 2006 : la directive Services de paiement devrait être adoptée.

Début 2008 : les banques mettront à disposition les cartes, virements et prélèvements SEPA.

Mi-2009 : après la réalisation des développements nécessaires, les entreprises commenceront à utiliser les virements et prélèvements SEPA.

Fin 2010 : toutes les cartes relevant du cadre SEPA seront conformes.

Fin 2009 - fin 2010 (prévision à confirmer) : la masse critique devrait être atteinte pour les virements, et **fin 2010 - fin 2011** (prévision à confirmer) pour les prélèvements.

Si ces dates sont confirmées, la suppression des virements nationaux devrait intervenir **fin 2011** et celle des prélèvements **fin 2012**.

Des incertitudes à lever et des analyses à approfondir

Le calendrier présenté est susceptible d'être ajusté, car des incertitudes doivent encore être levées. Elles concernent notamment la directive sur les services de paiement, la position de la Commission sur les modèles économiques cartes et prélèvements compatibles avec le droit de la concurrence, le prélèvement SEPA et les plans de migration des autres pays.

Au niveau français, il s'agit de s'assurer que le passage aux nouveaux instruments ne crée pas de rupture juridique préjudiciable à la continuité des activités économiques.

Une nouvelle réunion du Comité national SEPA est d'ores et déjà fixée au 27 mars 2007, des analyses complémentaires sont en effet nécessaires. ■

ab actualité bancaire

LE SEPA EN 3 QUESTIONS

1. Qu'est-ce que les moyens de paiement européens vont apporter aux particuliers ?

Pour les Français, qui bénéficient déjà de moyens de paiement modernes et sûrs, ainsi que de l'interbancarité pour les cartes, il n'y aura pas de changement majeur. A terme, ils profiteront toutefois de l'intensification de la concurrence entre les banques au niveau européen.

Concernant les cartes, les particuliers français pourront faire des transactions dans l'ensemble de la zone SEPA et chez davantage de commerçants, de façon aussi sécurisée que celles réalisées aujourd'hui en France.

Concernant le virement SEPA, le BIC et l'IBAN remplaceront le RIB pour identifier les numéros de compte ; ils figurent déjà sur les relevés de compte. Le client bénéficiera de quelques améliorations : le motif de l'opération comportera 140 caractères au lieu de 30 aujourd'hui et le virement sera crédité en 3 jours maximum, quel que soit le pays de la zone SEPA, la banque pouvant bien sûr s'engager sur des délais plus courts.

Quant au débit direct SEPA (actuel prélèvement), là encore, les habitudes françaises ne seront pas bouleversées, hormis l'usage du BIC et de l'IBAN. Les consommateurs pourront par exemple payer plus facilement des services récurrents à l'étranger (payer l'électricité d'une résidence secondaire, s'abonner à un magazine européen…).

Près d'un quart des Français se rendent à l'étranger, et 70 % de ces séjours se déroulent en Europe : vacances, affaires, études, séjours linguistiques…

2. Et pour les entreprises ?

Les changements seront plus directement perceptibles pour les entreprises et les administrations. L'utilisation de standards internationaux et de moyens de paiement identiques dans la zone SEPA facilitera l'accès des entreprises – et notamment des PME – à un marché élargi à l'Europe. Plus particulièrement, le virement SEPA contribue à répondre à des demandes exprimées par les entreprises : bénéficier d'un délai maximum connu pour effectuer les virements dans la zone SEPA.

Les entreprises pourront également faire jouer la concurrence entre les banques au niveau européen. Pour les administrations, il sera plus facile de toucher les contribuables à l'étranger, par exemple.

Quant aux commerçants, avec les cartes conformes au SEPA, ils pourront accepter davantage de types de cartes avec un bon niveau de sécurité (EMV), répondant ainsi encore mieux aux besoins des touristes se rendant en France.

3. A-t-on une estimation de l'impact économique du SEPA ?

Parmi les coûts, il faut compter les frais d'adaptation lors de la mise en oeuvre du chantier, puis les coûts de fonctionnement, en régime de croisière mais aussi durant la période transitoire pendant laquelle les moyens de paiement nationaux et européens cohabiteront.

Ainsi pour les banques françaises, le coût du chantier SEPA devrait être comparable à celui de l'euro, soit de l'ordre de 4 milliards d'euros. Les entreprises et les administrations auront également des investissements importants à réaliser, notamment l'adaptation de leurs systèmes de gestion et de facturation.

Concernant les opportunités, il est difficile d'évaluer aujourd'hui l'ampleur de l'impact, d'autant qu'il dépend de nombreux paramètres, comme par exemple de la rapidité d'adoption des nouveaux moyens de paiement. Elles pourront être organisationnelles, commerciales, etc.

Quoiqu'il en soit, les impacts varient selon la situation de chaque pays et selon les acteurs : banques, entreprises, administrations, etc… ■

Le passage de SEPA en France pose des questions spécifiques. Par exemple, on estime à 500 millions le nombre d'autorisations de prélèvement signées. Il importe que les clients ayant donné leur accord pour régler leurs factures par prélèvement n'aient pas à signer une nouvelle autorisation.

ab actualité bancaire

numéro 513 - novembre 2006

Ce que les jeunes pensent des métiers de la banque, selon qu'ils y travaillent… ou non

Les jeunes qui travaillent dans le secteur bancaire et ceux qui y sont extérieurs ont une vision presque opposée de la banque, selon une enquête Ifop[1] menée pour le Centre de Formation de la Profession bancaire (CFPB). La banque s'est considérablement modernisée et renouvelée ces vingt dernières années, mais l'image obsolète de la "banque-administration" perdure. Ainsi, les jeunes qui ne travaillent pas dans la banque se représentent les métiers bancaires comme austères et à l'écart du monde, voire élitistes.

Un ascenseur social. Au contraire, les jeunes qui travaillent dans ce secteur mettent en avant le dynamisme de leur quotidien : ce sont des métiers en mouvement, exigeants et avec une grande variété de tâches. Pour eux, la banque est ouverte sur le monde et la dimension relationnelle est extrêmement forte, que ce soit avec les clients ou les autres collaborateurs. Ce dynamisme n'est pas exempt de pression concurrentielle et de challenge, parfois de stress. Mais les jeunes professionnels parlent également des opportunités d'évolution professionnelle de la banque, et de son rôle d'ascenseur social. ■

1. Etude qualitative menée auprès de jeunes actifs (en activité depuis moins d'un an dans la banque), d'élèves de Première, d'étudiants bac +1 et bac +5.

Le plafond du Codevi relevé pour financer les économies d'énergie

Le premier ministre a annoncé le relèvement du plafond du Codevi de 4 600 à 6 000 euros à partir du 1er janvier 2007. Cette épargne supplémentaire vise à financer les projets écologiques (destinés à réaliser des économies d'énergie) des particuliers. Les banques sont prêtes à se mobiliser largement pour faire connaître ce nouveau dispositif à leurs clients ; elles vont leur proposer des offres de crédit pour financer leurs investissements dans le développement durable. Fin juillet 2006, l'encours du Codevi était de 49,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 2,4 milliards par rapport à juillet 2005 (source Banque de France). Le taux de rémunération des dépôts sur le Codevi est de 2,75 % depuis le 1er août 2006. ■

Post-marché : le code de conduite a été élaboré

Le code de conduite sur les infrastructures de marchés (bourse, compensation, système de règlement-livraison) signé à Bruxelles par les fédérations européennes représentant les infrastructures, sera soumis aux ministres des finances des États-membres le 10 novembre.
Ce code avait été demandé par le commissaire européen McCreevy en juillet 2006. En tant qu'utilisatrices, les banques françaises ont activement contribué à l'élaboration de ce code, en rappelant toutefois que le recours à une directive serait plus adapté pour créer un système efficace, sûr et concurrentiel. ■

Le chiffre du mois

47 %

des Français comparent les prix des produits financiers. En moyenne, 41 % des Européens le font.

Source : Forrester

La création du pôle de compétitivité Industrie financière bientôt approuvée

La création en Ile-de-France du pôle de compétitivité "industrie financière - technologies et innovation" de portée mondiale devrait prochainement être approuvée par le gouvernement. A l'initiative des membres de Paris Europlace – dont la FBF – et de la Région Ile de France, ce pôle permettra de valoriser la place financière de Paris et notamment de mieux situer l'apport et l'intérêt de la banque d'investissement.

Dans ce contexte, les banques françaises ont décidé de financer 3 à 5 chaires dans des Universités ou des grandes écoles. Cette démarche collective inédite s'inscrit aussi dans la continuité de la réflexion entamée par les banques en novembre 2005 sur la promotion de la banque d'investissement en France.

Le pôle de compétitivité vise également à renforcer les synergies entre les différents acteurs afin de construire des projets à forte valeur ajoutée et de développer la recherche. Cela passera par la création de nombreux emplois : on estime que le potentiel est de 250 000 emplois nouveaux à créer dans les 10 ans à venir. ■

Publication mensuelle de la Fédération Bancaire Francaise, Direction de l'Information et des Relations extérieures
18, rue La Fayette, 75440 Paris cedex 09
tél. 01 48 00 50 09 - fax : 01 48 00 50 10
www.fbf.fr Membre de l'UJJEF
Dépôt légal : 4e trimestre 2006, ISSN 0224-9375

Directeur de publication : Ariane Obolensky
Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian
Rédacteur en chef : Colette Cova
Rédaction : Lénaïg Kerjean
Secrétariat de rédaction : Michelyne Didin, Olivier Lhomme